



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E187826

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/12/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MONTAUBAN

Siret : 834 318 867 00019

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0087128

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000/002 158016

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000/002 158016

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : NEO ENERGIES

104 AVENUE MARCEAU HAMECHER  
82000 MONTAUBAN

Téléphone : 06 81 56 88 87

Portable : 07 71 65 74 30

Fax :

Site Internet :

E-mail : neo.energies@orange.fr

Responsabilité légale :

FOURNALES CÉDRIC CO-GÉRANT / LAUMOND PHILIPPE NON COMMUNIQUE /  
LAUMOND PHILIPPE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5231      | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 06/07/2023           |
| 5911 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)                 | 25/10/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                          | Date d'attribution |
|-------------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage       | 07/07/2021         |
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 25/10/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE  
109 RUE JEAN BART  
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.